



CHARTRE DE BONNE CONDUITE ALBI TRI TEEN'S

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres mineurs du club d'Albi Triathlon.

Les licenciés ou leur représentant légal pour les mineurs, en signant le présent règlement, s'engagent à en respecter les principes fondateurs. Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation des règles de vie et d'éthique du présent règlement.

I. **Modalités de prise de licence :**

- La licence ne sera validée qu'après la remise par le jeune triathlète de :

∅ la demande de licence datée et signée,

∅ du questionnaire de santé ou du certificat médical le cas échéant

∅ le règlement de la cotisation,

∅ le présent règlement intérieur du club daté et signé,

- L'inscription définitive d'un nouvel athlète fera l'objet d'un test de natation validant son aptitude et son intégration dans un des groupes TEEN'S d'Albi Triathlon.

II. Entraînements :

A. Généralités

- L'accès aux entraînements est strictement réservé à ses licenciés, sauf accord exceptionnel du Comité Directeur.
- Le triathlète respecte ses entraîneurs ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.
- Le triathlète sera attentif au bon usage du matériel et des locaux mis à sa disposition en natation, en cyclisme et en course à pied. Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires convenus seront respectés. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.
- Les parents veilleront à venir chercher précisément leurs enfants à l'horaire de fin prévu.—En aucun cas l'entraîneur n'est responsable de l'enfant après l'heure prévue de fin d'entraînement.
- La demande d'assiduité aux entraînements est indispensable pour assurer le bon déroulement de la vie du groupe et garantir une progression constante de l'athlète (sauf cas de force majeure, blessures par exemple).

En cas de non-respect de cet engagement moral de l'athlète (non assiduité) le comité directeur du club ALBI TRIATHLON se réserve le droit d'exclure l'athlète de l'école de triathlon.

L'exclusion de l'athlète ne concernerait que l'école de triathlon, il ne perdrait pas les avantages liés à sa prise de licence.

B. Entraînements "vélo" :

- Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (stages, sorties communes...).
- Le vélo de route sera exigé pour tous les entraînements des groupes performance et élite et le VTT sera de même exigé pour les entraînements des groupes découverte 1 & 2, cela afin d'assurer une bonne homogénéité du groupe et de ne pas ralentir le collectif.

- Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...). **L'accès à un entraînement vélo peut lui être refusé pour matériel défectueux.**

C. Entraînements natation :

- Tout triathlète ne validant pas sa carte d'entrée à l'accueil ne pourra entrer et participer à l'entraînement.

- Les triathlètes doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau.

- Les consignes de sécurité seront respectées (voir affichage à la piscine) ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur.

- Chacun contribuera au rangement du matériel en fin de séance.

III. Engagements :

- En début de saison, un programme des compétitions sera diffusé sur le site internet Albi triathlon et sur la page whatsapp du groupe perf Albi tri teen's.

Il indiquera le calendrier des épreuves. Par ailleurs, les inscriptions aux compétitions restent à la charge de l'athlète lui-même, via le site internet de l'organisateur.

En cas d'inscription groupée et de frais avancés par le club, l'athlète s'engage à rembourser le club des frais d'inscription dans les plus brefs délais. En cas de longs retards (au-delà 15 jours après l'épreuve), une pénalité financière (50% des frais d'inscription) pourra être demandée.

IV. Ethique :

- Lors des compétitions, les triathlètes d'Albi Triathlon s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les concurrents. Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites. En cas de prescription médicale, le triathlète devra valider auprès du médecin que les

médicaments prescrits ne figurent pas sur la liste des produits illicites (voir la liste des produits illicites sur : <http://www.santesport.gouv.fr/> et pour toutes informations n° vert « Ecoute Dopage »: 0 800 15 2000) .

- Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu en commission disciplinaire et sera sanctionné (voir chapitre V).

V. Sanction :

En cas de faute grave, il existe une commission de discipline, composée de 5 membres du Comité de Pilotage devant laquelle le triathlète sera présenté pour répondre de ses actes. Il sera entendu à la suite d'un préavis de 15 jours. Il doit être présent devant cette commission. Les sanctions vont du simple blâme à l'exclusion du club.

VI. Ecole de Triathlon

- Afin d'assurer la conservation de notre label "Ecole de Triathlon***" et de sensibiliser les jeunes à l'importance de participer à au moins trois épreuves de la ligue Occitanie (Challenge Régional Jeunes) ou du Classement National Jeune (CNJ), le jeune triathlète **du groupe performance** s'engage à participer au Challenge Régional Jeunes de la ligue Occitanie de Triathlon (3 épreuves minimum dans l'année) et à celle participant au Classement National Jeune (CNJ) le cas échéant.
- Chaque jeune des **catégories benjamins à juniors** de l'école de triathlon devra participer au moins une fois au cours de la saison aux tests Class Tri mis en place au sein du club ou au sein de la ligue Occitanie de triathlon. De nombreuses sessions seront mises en place et les dates vous seront communiquées bien à l'avance.
- 3 groupes d'entraînements seront mis en place pour les jeunes sur la saison 2022/2023 :
 - Un groupe « Teen's découverte 1 » qui concernera les jeunes âgés de 6 à 9 ans (mini-poussins 2 et poussins sur la saison 2020-2021) qui découvriront la pratique des sports enchaînés le samedi matin sur le site du parc Pratgraussals d'Albi (VTT et course à pied) et le jeudi soir sur le site de la piscine Atlantis (natation).

- Un groupe « Teen's découverte 2 » qui concernera les jeunes âgés de 10 à 13 ans (pupilles et benjamins sur la saison 2020-2021) qui découvriront et/ou se perfectionneront dans la pratique des sports enchaînés le samedi matin sur le site de Pratgraussals, mais aussi le mardi soir au Stadium d'Albi et à la piscine Atlantis le jeudi soir.

- Un groupe « teen's performance » pour les jeunes âgés de 14 à 19 ans (minimes et avant). Ces adhérents auront accès à 3 entraînements encadrés par semaine : le jeudi de 19h à 20h en natation, le mardi à 18h en course à pied et le samedi de 14h à 16h00 en vélo de route. Et possibilité d'entraînements supplémentaires si le niveau du jeune le justifie.

- Un groupe « teen's Perf +» pour les jeunes âgés de 14 ans à 19 ans (minimes et avant). Ces adhérents auront accès à 6 voir 7 entraînements encadrés par semaine : les mardi et jeudi en course à pied et le samedi et dimanche en vélo de route. Pour la natation:licence ASA **Obligation d'assiduité** pour faire partie de ce groupe !!

L'appartenance à un groupe sera définie après réussite du test natation et accord du directeur sportif et technique. Un récapitulatif des présences de chacun sur les différents entraînements sera envoyé peu de temps après la rentrée. Certains aménagements seront possibles dans la mesure du possible pour répondre aux contraintes de chacun.

N.B : Tout jeune n'ayant pas une assiduité suffisante et gênant la progression du collectif (notamment en vélo) pourra être refusé sur certains entraînements.

VII. Entraîneur / éducateurs :

- Une convention précisera les missions et le rôle du directeur sportif et des encadrants.
- L'entraîneur et les éducateurs doivent présenter au président du club au plus tard 30 jours après leur prise de fonction :
 - La photocopie de leur permis de conduire.
 - Une photocopie de leurs brevets fédéraux et/ou BNSSA, sur lesquels figure la date d'obtention.

- Le directeur sportif présentera un rapport de ses activités à la demande du Comité Directeur. Il informera le président ou un des membres du Comité Directeur de toute absence, et adressera le programme de la séance à l'adhérent du club pouvant éventuellement le suppléer à condition qu'il présente les qualités et diplômes nécessaires.
- Concernant les éducateurs, le paramètre de leurs interventions leur sera communiqué par le directeur sportif.
- Les parents des triathlètes pourront être ponctuellement sollicités sur les déplacements de groupe, en tant qu'adulte encadrant.

VIII. Remboursement :

. Les compétitions :

Certaines compétitions d'envergure nationale ou internationale et définies par le comité directeur sont remboursées intégralement ou en partie à la fin de chaque saison. Pour bénéficier de ces remboursements, le triathlète doit :

- Fournir les classements des compétitions concernées.
- Fournir les justificatifs des frais (péages, essence, hôtel, train...).
- Respecter les règles de co-voiturage et des déplacements fixées à chaque début de saison.

IX. Formation et entraînement :

Dans le cas où le club participerait financièrement à la formation technique de l'un de ses licenciés (brevets fédéraux, brevets d'initiateur...), ce dernier respectera les modalités définies préalablement.

X. Sponsors :

- Le port de la tenue du club est obligatoire lors des compétitions et des remises de récompense.
- Les licenciés ne pourront porter le logo ou le sigle “d’un partenaire privé” qu’après accord du Comité Directeur.